

L'Islam interdit le crime et la criminalité

La législation divine de l'Islam, qui fait l'objet de critiques injustes ces derniers temps, s'articule autour de cinq objectifs fondamentaux : la préservation de la religion, la préservation de la vie, la préservation de l'intellect, la préservation des biens et la préservation de la lignée et de la progéniture.

Le meurtre est considéré comme un péché majeur en Islam, car la préservation de la vie est l'un des objectifs fondamentaux de la législation islamique.

Allah a dit concernant ceux qui provoquent la mort de personnes innocentes :

« C'est comme s'il avait tué l'humanité entière, et quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé la vie de l'humanité entière. »
(Coran, sourate 5, verset 32)

L'Islam interdit la consommation et la vente de stupéfiants ; tout ce qui intoxique et affaiblit les sens est interdit. Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :

« Tout stupéfiant est interdit. »

Les effets dévastateurs des drogues illicites sur l'individu, la famille et la société dans son ensemble ont été constatés dans plusieurs sociétés partout dans le monde.

Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a mentionné les stupéfiants tels que l'alcool comme étant :

« La mère de tous les maux. »
(Hadith rapporté par At-Tabarani)

De la même façon, voler est considéré comme étant un péché majeur. Allah a dit :

« Ô Prophète ! Quand les croyants viennent te prêter serment d'allégeance, [et en jurent] qu'elles n'associeront rien à Allah, qu'elles ne voleront pas, [...] »
(Coran, sourate 60, verset 12)

Un savant reconnu de l'Islam a dit, en conseillant les musulmans vivant dans les sociétés occidentales :

« Ne soyez pas dupés par ces fous qui disent : “Ces gens sont non-musulmans, donc leur fortune nous est permise [en s'accaparant leurs biens par n'importe quel moyen illégal]. Car, par Allah, ceci est un grand mensonge sur la religion d'Allah.”

Les musulmans doivent être honnêtes dans leurs achats et leurs ventes, dans leurs locations et baux, ainsi que dans toute transaction, car l'honnêteté est une des caractéristiques des croyants, et Allah, le Très-Haut, a ordonné l'honnêteté :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques [dans vos actes et paroles]. »
(Coran, sourate 9, verset 119)

Et le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a encouragé à la véracité en disant :

« Tiens-toi en à la véracité car la véracité mène à la vertu, et la vertu mène au Paradis. Une personne ne cessera d'être véridique et s'efforcera d'être véridique jusqu'à ce qu'elle soit inscrite auprès d'Allah comme étant une personne fervente et honnête. »

De plus, il a mis en garde contre la malhonnêteté en disant :

“Prends garde de ne pas mentir, car le mensonge mène à la turpitude, et la turpitude mène au Feu. Une personne ne cessera de mentir et de s'efforcer de mentir jusqu'à ce qu'elle soit inscrite auprès d'Allah comme un menteur invétéré.”

(Hadith rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

L'Islam encourage l'emploi et l'éducation

Allah a dit :

“Puis lorsque la prière est achevée [la prière du vendredi], dispersez-vous sur terre et recherchez quelque effet de la grâce d'Allah [en travaillant ou par des transactions], et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez.”

(Coran, sourate 62, verset 10)

Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :

“Il est bien meilleur pour vous de prendre une corde, d'aller à la montagne et de revenir avec du bois que vous vendrez. Ceci vous permettra de rester dignes et de vous abstenir de mendier, que l'on vous donne ou que l'on vous refuse.”

(Hadith rapporté par Al Boukhari)

Il a aussi déclaré – paix et bénédictions d'Allah sur lui – :

“Le prophète Zacharie était charpentier.”

(Hadith rapporté par Mouslim)

Sur la base de ces textes ainsi que d'autres, subvenir aux besoins de sa famille est obligatoire en Islam, et les savants de l'Islam sont unanimes sur ce point.

Ceci démontre que travailler et avoir un commerce est quelque chose d'honorable, car ceci était la tradition des prophètes, qui sont les meilleurs de la Création.

CONCLUSION

Ceci est un aperçu de quelques textes des deux sources majeures de la législation islamique – le Coran et les enseignements prophétiques – qui prouvent indéniablement, pour tout individu raisonnable et honnête, que les enseignements de l'Islam établissent les fondements nécessaires pour permettre aux individus d'interagir dans une société, de manière équitable et convenable.

En conclusion, nous souhaitons attirer votre attention sur un verset magnifique du Coran, où Allah, le Tout-Puissant et Majestueux, dit :

« Dis {ô Mohammed} : “Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous, que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah”. Puis s'ils tournent le dos, dites :

“Soyez témoins que nous, nous sommes soumis.” »

(Coran, sourate 3, verset 64)

Contact: info@albounyane.com / +33.7.82.67.99.89

Texte de Hassan as-Somali pour islaam.ca.

Traduit par l'équipe d'Al Bounyane.



AL BOUNYANE
Diffusion

SÉRIE
« CE QUE DIT L'ISLAM »

N°1

**LE COMPORTEMENT
DU MUSULMAN**

AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

WWW.ALBOUNYANE.COM

Notre Créateur a dit concernant ceux qui enlèvent la vie de personnes innocentes :

« C'est comme s'il avait tué l'humanité entière, et quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé la vie de l'humanité entière. »
(Traduction approchée du sens des versets du Coran)

Les musulmans vivant en Occident se trouvent dans une société pluraliste composée d'individus d'origines, d'ethnicités et de religions variées. Il n'est pas étonnant que l'Islam ait établi des directives claires et précises quant à la coexistence avec des personnes ayant différentes opinions et convictions. À travers ce qui suit, notre intention est de mettre en lumière, pour les lecteurs musulmans ou non-musulmans, comment les enseignements de l'Islam contribuent à la stabilité et à l'harmonie de la société. Il est impératif d'aborder ce sujet car nous vivons dans une période où l'Islam a été dénaturé par le comportement d'une infime minorité qui proclame cette confession, et aussi par ceux qui manipulent sournoisement les évènements et circonstances dramatiques afin de diffamer cette noble religion.

Les enseignements de l'Islam contribuent à la stabilité de la société car :

L'Islam ordonne aux musulmans d'être polis et courtois

Allah, le Très-Haut, a dit :
“Et adressez-vous aux gens avec de bonnes paroles.”
(Coran, sourate 2, verset 83)

‘Atâ, un ancien érudit de l'Islam mort en 739, a dit en expliquant ce verset :
« Soyez polis lorsque vous vous adressez à tous les gens. »
(Exégèse d'At-Tabari)

Ceci est d'autant plus souligné par la tradition prophétique lorsque le Prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – avant d'envoyer une délégation aux chrétiens du Yémen, ordonna à l'un de ses nobles compagnons :
« Crains Allah où que tu sois ! Fais suivre le péché par une bonne action et cela l'effacera, et comporte-toi avec les gens d'une bonne manière ! »
(Hadith rapporté par At-Tirmidhi)

Ibn ‘Abbas, un membre de la famille du prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – et l'un de ses compagnons, considéré comme un expert dans le domaine de l'exégèse du Coran, affirma :
*« Lorsqu'on te salue, répond à celui qui t'a salué, même si c'est un juif, un chrétien ou un adorateur du feu, car Allah a dit :
« Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure ou bien rendez-la (simplement). » »*
(Coran, sourate 4, verset 86)
(Hadith rapporté par Al Boukhari)

Allah nous a ordonné en tant que musulmans de traiter les gens avec justice, disant :
« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »
(Coran, sourate 60, verset 8)

L'Islam enseigne aux musulmans à être respectueux envers les personnes âgées et à être compatissant envers les plus jeunes

Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :
« Celui qui ne respecte pas les personnes âgées et ne fait pas preuve de compassion envers les plus jeunes n'est pas des nôtres. »
(Hadith rapporté par At-Tirmidhi)

L'Islam enjoint les musulmans à respecter les droits des voisins

Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :
« Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il traite bien son voisin. »
(Hadith rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

Un jour, un compagnon du prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – connu sous le nom de Abdoullah Ibn 'Amr, avait ordonné qu'un mouton soit égorgé pour son compte. Lorsqu'on lui en apporta, il demanda :
« Avez-vous donné de cette viande à nos voisins juifs ? Car j'ai entendu le Prophète – paix et bénédictions d'Allah sur lui – dire : « L'ange Gabriel ne cessa de me faire des recommandations au sujet des droits des voisins, à tel point que je pensais qu'il allait les imposer comme héritiers. » »
(Hadith rapporté par Abou Dawoud)

Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit aussi :
« Le croyant n'est pas quelqu'un qui a le ventre plein alors que son voisin a faim. »
(Hadith rapporté par Al Boukhari)

Certains savants de l'Islam ont déduit de cet énoncé prophétique qu'il est interdit (haram) à un voisin riche de laisser ses voisins pauvres affamés.

D'ailleurs, le prophète Mohammed a prédit un temps où un homme assassinerait son voisin ; il a considéré ceci comme étant parmi les actes immoraux annonciateurs de l'arrivée du Jour du Jugement. Qu'aurait-il dit alors au sujet de ceux qui massacrent des hommes, des femmes et des enfants au nom du Jihad ?!

Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :
« L'Heure ne sera pas établie jusqu'à ce qu'un homme tue son voisin... »

L'Islam condamne le racisme

Allah, le Tout-Puissant et Majestueux, a dit :
« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus afin que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur. »
(Coran, sourate 49, verset 13) **

** Dans le Coran, il n'est pas rare que le pronom « Nous » soit employé pour désigner Allah, le seul qui mérite d'être adoré, unique et sans associés ; il s'agit d'un « Nous de majesté », tel qu'il est connu en grammaire.

Le Prophète – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :
*« Allah a créé Adam d'une poignée de terre qu'Il a rassemblée de toutes les parties de la Terre. C'est pourquoi les enfants d'Adam sont à l'image de la matière terrestre {en termes de couleur et de nature}. On trouve parmi eux le blanc, le rouge, le noir et le métisse.
On trouve parmi eux le mauvais et le bon, le doux et le dur. »*
(Hadith rapporté par Ahmad)

L'Islam encourage les musulmans à maintenir l'habitabilité et la sûreté de leur voisinage et à faire preuve de considération envers autrui

Le messager d'Allah, Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :
“La foi comporte soixante-dix et quelques branches, dont la plus élevée consiste à attester qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée excepté Allah, et la moindre consiste à enlever tout élément nuisible du chemin. La pudeur est aussi une branche de la foi. »
(Hadith rapporté par Mouslim)

Enlever un objet nuisible de la rue fait partie de la foi, car en Islam, la foi est constituée de paroles, croyance et actions.
Le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a dit :
« Évitez les actions de deux personnes qui sont maudites (par autrui). »
*Ses compagnons lui demandèrent :
« Quels sont ces actes qui lui causeront la malédiction d'autrui ? »*
Il répondit : « C'est l'acte d'une personne qui fait ses besoins sur leurs chemins ou dans les lieux ombragés. »
(Hadith rapporté par Mouslim)

Il y a plus de 1400 ans, le prophète Mohammed – paix et bénédictions d'Allah sur lui – a interdit de faire ses besoins dans les lieux fréquentés tels que les voies ou les endroits ombragés à l'abri de la chaleur du soleil. Pourquoi ? L'une des raisons sous-jacentes de cette interdiction est le fait que ce comportement peut nuire ou gêner les autres membres de la société.
Ainsi, compte tenu des exemples ci-dessus, il est évident que toute forme de vandalisme, qu'il s'agisse de graffitis ou de détériorations de propriétés privées ou publiques, est interdite en Islam.



« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »
(Coran, sourate 60, verset 8)